

La majorité

Évolution de l'âge de la majorité en France à travers les siècles

	AGE NUBILE	MAJORITÉ MATRIMONIALE	MAJORITÉ CIVILE
DROIT CANONIQUE	12 ans pour les filles 14 ans pour les garçons	12 ans pour les filles 14 ans pour les garçons	
LÉGISLATION ROYALE Ordonnance Blois 1579		25 ans pour les filles 30 ans pour les garçons	généralement 25 ans (selon les coutumes)
LÉGISLATION RÉVOLUTIONNAIRE Loi du 20 septembre 1792	13 ans pour les filles 15 ans pour les garçons	21 ans pour les deux	21 ans pour les deux
CODE CIVIL Loi du 1er germinal an XII	15 ans pour les filles 18 ans pour les garçons <i>art. 144 Code Civil</i>	21 ans pour les filles 25 ans pour les garçons + Sommatons respectueuses	21 ans pour les deux <i>art. 488 Code Civil</i>
CODE CIVIL Loi du 21 juin 1907		21 ans pour les deux	
CODE CIVIL Loi du 5 Juillet 1974		18 ans pour les deux	18 ans pour les deux
Age nubile	âge exigé par la loi pour qu'un individu puisse contracter mariage.		
Majorité matrimoniale	âge au-dessus duquel le consentement des parents n'est plus exigé, par la loi, pour se marier.		
Majorité civile	âge à atteindre pour être considéré juridiquement comme civilement capable et responsable.		